



CESER Bourgogne Franche-Comté

Séance plénière du 12 Novembre 2025

Rapport 1.2 de l'exécutif régional :

Rapport de développement durable 2024-2025

Déclaration de Julien BERNARD au nom de la CGT

La CGT rejoint l'avis du CESER sur la qualité du rapport présenté. Au regard des nombreux éléments qui y figurent et de la somme de travail que sa conception représente, la CGT forme le vœu qu'il soit pleinement exploité, dans l'esprit de la loi qui l'impose, afin d'être un réel outil au service de l'évaluation des politiques régionales.

Les références faites à l'action régionale dans le cadre de la COP territoriale sont logiquement nombreuses ; la CGT rappelle que dans son travail sur la COP, le CESER a insisté sur l'exemplarité des collectivités et le rôle que cette dernière joue dans l'acceptation par les habitants des objectifs de la COP. Ce rapport régional entre pleinement dans ce champ et doit donc être utilisé comme tel afin de valoriser l'action du conseil régional tant en interne qu'en direction des acteurs du territoire. Il ne doit pas se diluer dans la globalité des actions des différents acteurs ni rester sur une étagère comme une simple satisfaction d'une obligation réglementaire. La nécessaire publicité qui doit accompagner son vote constitue un acte de la politique de la région en matière d'éducation à l'environnement.

Enfin, à l'avenir, la CGT souhaite que l'avis du CESER puisse être enrichi par l'examen du Rapport de Développement Durable par l'ensemble de ses commissions afin d'être le plus complet possible. L'évaluation des politiques publiques est un élément essentiel et leur impact environnemental ne doit pas être apprécié en silo mais au contraire être l'un des indicateurs au service de l'évaluation de chaque politique de façon transversale. Ceci afin d'avancer vers un développement respectueux de l'Homme et de la planète, sur des bases économes en ressources et en énergie.

Moyennant ces remarques et compléments, la CGT votera l'avis.